

ARML-IDF – 12 Villa Croix Nivert – 75015 Paris

Réf. : ARML_AP_SI_RH_CC-13-06-2017

Objet de la consultation :
Etude préalable AMOA SI Fonctions supports

**DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

**Cahier des Charges
(C.C.)**

Version : 2.0

Date de la version : 13/06/2017

Sommaire

I – CONTEXTE INSTITUTIONNEL	3
A – Présentation des acteurs	3
A.1 – Les financeurs : l'Etat et la Région Ile-de-France	3
A.2 – Les financeurs et usagers : les Missions Locales	3
A.3 – L'ARML - IDF.....	3
B – Instances de gestion des prestations	4
B.1 – Comité de pilotage	4
C – Contexte du présent Appel à projets	4
II – OBJET DU CAHIER DES CHARGES	5
Planning	5
Contact	5
III – ATTENTES ET BESOINS	6
Lot 1 : Fourniture d'une étude préalable AMOA SI Fonctions supports	6
1 - Définition du contexte.....	6
2 - Objectifs de l'étude	7
3 - Démarche attendue	7
4 - Enjeux de l'étude préalable	7
5 - Principales cibles attendues à titre d'exemple :	8
6 - Définir la situation actuelle des Missions Locales notamment selon :	8
7 - Définir les points à étudier – situation cible.....	9
Lot 2 : Conception et réalisation d'un cahier des charges SI Fonctions supports	10
ANNEXE	11

I – Contexte institutionnel

A – Présentation des acteurs

A.1 – Les financeurs : l'Etat et la Région Ile-de-France

L'Etat et le Conseil Régional d'Ile-de-France ont engagé depuis 1998 un vaste projet d'informatisation du réseau d'accueil des *jeunes de 16 à 25 ans. Les Missions Locales*.

A.2 – Les financeurs et usagers : les Missions Locales

Créées à partir de 1982 à la suite du rapport Schwartz, les Missions Locales ont un rôle défini par le code du travail : « *dans le cadre de leur mission de service public pour l'emploi, elles ont pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale, en assurant les fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement* »¹. Vis-à-vis des jeunes, les Missions Locales garantissent ainsi l'accès au droit à l'accompagnement prévu à l'article L 5131-3 du code du travail.

Les Missions Locales assurent en effet la prospection de postes offerts par les entreprises, et orientent les jeunes vers les dispositifs de formation et d'emploi mis en place soit par la Région ou par l'Etat. De plus, elles remplissent un rôle social touchant la santé, le logement et l'aide d'urgence. La DIRECCTE et le Conseil Régional, avec les municipalités et les Conseils Généraux, sont les partenaires institutionnels de ces structures.

Les Missions Locales sont présidées par un élu local, elles sont créées à l'initiative d'une ou plusieurs communes et agréées par l'Etat. Elles ont parfois la forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP) ou plus fréquemment d'association à but non lucratif relevant de la Loi de 1901. Elles travaillent avec les acteurs de la vie économique et sociale locale, ainsi qu'avec les organismes de formation conventionnés par la Région.

Les effectifs et nombres de sites de chaque mission locale figurent en annexe.

A.3 – L'ARML - IDF

L'Association Régionale, instance de représentation des Missions Locales d'Ile-de-France, a pour objet de permettre aux Missions Locales d'Ile-de-France, sans se substituer à elles :

- D'être un lieu d'échanges, de réflexions, d'innovation
- De structurer et développer le réseau régional
- D'être le partenaire des acteurs locaux, départementaux, régionaux, nationaux afin de promouvoir et d'aider à la mise en œuvre des politiques d'insertion des jeunes en prenant en compte leurs attentes, dans l'esprit et dans le cadre des textes en vigueur
- De pouvoir engager toutes actions correspondant à l'objet des Missions Locales d'Ile-de-France, d'en rechercher les moyens

¹ Article L 5314-2 du code du travail.

Et pour sa part elle se doit :

- D'être un lieu de ressources et de mutualisation qui puisse rapidement assurer la communication avec ses membres
- D'établir des liaisons avec les autres associations régionales de même nature,
- D'assurer le portage du programme d'animation régional du réseau des Missions Locales franciliennes et d'en assurer le pilotage en lien avec l'Etat et la Région.

L'association possède la capacité de recruter du personnel, de passer toutes conventions avec les partenaires ou l'un de ses membres afin de réaliser les actions et d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. Dans tous les cas, l'association ne poursuit aucun but lucratif ou religieux.

B – Instances de gestion des prestations

B.1 – Comité de pilotage

Le comité de pilotage interne est constitué des 3 acteurs suivants : Etat, Région et ARML-IDF. Il se réunit une fois tous les 3 mois. Son rôle est :

- d'effectuer les arbitrages, notamment sur les tranches conditionnelles des prestations
- d'allouer les ressources nécessaires et arbitrer leur répartition
- de contrôler le fonctionnement des prestations, l'avancement des projets et recadrer si nécessaire
- de proposer des évolutions en termes de procédures organisationnelles
- de valider les propositions de résolution des problèmes rencontrés
- de valider les propositions d'améliorations ou les actions correctives/préventives à effectuer
- de prendre en compte les enjeux de l'ensemble des parties prenantes
- d'assurer la communication de ces décisions auprès des Missions Locales

C – Contexte du présent Appel à projets

Dans le cadre du présent Appel à projets l'ARML-IDF – répond à un besoin de plus en plus pressant du réseau des Missions Locales d'Ile-de-France.

En effet, le réseau des ML rencontre des évolutions en terme de métiers et adopte depuis plusieurs années maintenant une gestion de plus en plus proche d'une entreprise avec des contraintes relatives au fonctionnement d'un établissement public : justifications d'activités – réductions des coûts de fonctionnement – et gestion budgétaire.

Le réseau des ML doit répondre à des contraintes RH, de recrutements, de pilotage de prestations et de services - juridiques et de paye – en correspondance avec la réglementation spécifique et à des besoins en terme de conseils et d'expertise de prestataires spécialisés. Le réseau des ML est composé de 75 Missions Locales toutes autonome, pour autant elles ont besoins à ce jour de mutualiser leurs ressources et savoir-faire dans un contexte de reterritorialisation qui pourrait potentiellement entraîner une réorganisation des structures par voie de conséquence des rapprochements de territoires.

II – Objet du cahier des charges

Le cahier des charges concerne les fonctions supports des Missions Locales de la Région Ile-de-France. Il comprend 2 lots ainsi définis :

- **Lot 1** : Etude préalable AMOA SI Fonctions supports
- **Lot 2** : Conception et réalisation d'un cahier des charges SI Fonctions supports - Paye et Comptabilité si le lot 1 révèle des besoins dans ce domaine.

Les prestations sont exécutées dans les locaux du prestataire ou, en cas de déplacement sur site, dans les locaux des Missions Locales.

Planning

Diffusion de l'appel à projets : **mardi 12 juin 2017**

Réponse attendue pour le **10 juillet 2017 avant minuit** – par courrier simple à :

ARML-IDF – 12 Villa Croix Nivert – 75015 Paris (pas de recommandé) et
par courrier électronique à n.louchart@arml-idf.org

Les candidats sélectionnés seront invités à une présentation orale devant un comité de validation :
durée 1 heure (présentation + démonstration) : **le mercredi 26 juillet 2017**

Choix du prestataire : **mi-septembre 2017**

Contact

Pour toutes les questions relatives à ce cahier des charges, vous pouvez contacter :

Nadine LOUCHART – Chef de de Projet SI

Tél : 06 24 33 90 39 / 01 45 42 27 57

Mail : n.louchart@arml-idf.org

Pour toutes questions fonctionnelles, vous pouvez contacter :

Agnès COLLENOT – Responsable RH

Tél : 06 99 02 52 82 / 01 45 42 27 57

Mail : a.collenot@arml-idf.org

III – Attentes et besoins

L'Appel à Projets se décompose en 2 Lots distincts l'un correspondant à une étude préliminaire sur l'ensemble du réseau des Missions Locales d'Île-de-France – étude de l'existant – réflexion et propositions sur les différentes évolutions possibles en terme de réorganisation – équipement – évolutions RH – Gestion financière. L'autre correspondant à l'accompagnement auprès de l'ARML-IDF pour l'élaboration d'un cahier des charges résultant de l'étude établie en lot 1.

Lot 1 : Fourniture d'une étude préalable AMOA SI Fonctions supports

Ce chapitre décrit globalement le service attendu par un cabinet de conseils auprès de l'ARML et du réseau des Missions Locales d'Île-de-France, en intégrant les différents aspects et contraintes ci-après.

L'étude concerne la mise en place de nouveaux services outils partagés ou de cahier des charges cadres animés par l'ARML-IDF.

1 - Définition du contexte

Le réseau des Missions Locales d'Île-de-France est un environnement qui nécessite de réaliser des projections de 3 à 10 ans incluant : l'évolution stratégique et fonctionnelle du réseau, la réduction des coûts, la justification de la rentabilité des actions ou achats engagés et nécessitant au besoin le rééquilibrage budgétaire des Missions Locales.

Les réglementations RH évoluant régulièrement sur les aspects et juridiques notamment – il est nécessaire que celui-ci se dote :

- De conseils et de partages d'expériences,
- d'une expertise précise du personnel et des prestataires spécialisés,
- de renouveler et maintenir les outils de façon régulière

Les Missions Locales autonomes sont désireuses de mutualiser certains outils dont le volet RH incluant la paye et la comptabilité.

Elles cherchent ainsi à se doter de logiciels à mutualiser certaines ressources RH sur des activités à définir (recrutement des conseillers, création d'un service fournissant du personnel volants liés à des besoins ponctuels ou saisonnières et ou à un projet, etc...)

Enfin, elles souhaitent bénéficier d'un service flexible qui soit en adéquation avec les évolutions en terme de réorganisation – équipement – évolutions RH et leurs contraintes locales.

2 - Objectifs de l'étude

L'étude, qui se vaudra être pragmatique, devra privilégier des solutions organisationnelles et techniques inspirées des bonnes pratiques du terrain et répondre aux priorités suivantes :

- Être déterminées au plus près le besoin des Missions Locales
- Bénéficier d'une solution adaptée en termes d'organisation et outils SI
- Prévoir un accompagnement pour le déploiement

En outre, l'étude répondra notamment aux enjeux suivants :

- Mutualisation et réduction des coûts
- Respect des réglementations obligatoires
- Inclure flexibilité et performance
- Accéder à de nouvelles fonctions et services
- Gérer plus d'informations
- Et, enfin, bénéficier de fonctions intégrées interfacées ou non avec d'autres applications SI

3 - Démarche attendue

Sur la base d'échanges avec l'ensemble du réseau des Missions Locales – directeurs – conseillers référents – conseillers référents Informatique et enfin chef de projet régional

- Etablir un état des lieux de l'existant
- Définir les besoins et les capacités de mutualisation
- Définir les attentes et enjeux selon les thématiques fonctions supports en identifiant et définissant sous forme de module le périmètre – ainsi que leur degré d'urgence.
- « Etat de l'art » - Proposer des solutions selon les thématiques fonctions supports en correspondance avec le besoin et l'environnement de chaque structure.
- Proposer un plan de déploiement et action à mener (en définissant une périodicité et degré d'urgence)

4 – Enjeux de l'étude préalable

- Gagner en flexibilité
- Accéder à de nouvelles fonctionnalités
- Bénéficier de fonctions intégrées et/ou interfacées avec d'autres applications SI
- Mutualiser les coûts
- Satisfaire les obligations réglementaires
- Correspondre aux bonnes pratiques du terrain.

5 - Principales cibles attendues à titre d'exemple :

- **Contexte administratif**
- **Recrutement ou besoin ponctuel de ressources**
- **Gestion des collaborateurs :**
Gestion – Evaluation – Formation – etc...
- **Comptabilité générale**
- **Comptabilité analytique**
Analyse des coûts, des ressources et de la rentabilité (dépenses et recettes) – etc...
- **Procédures**
Juridique ou autres
- **Reporting et Business Intelligence**

6 - Définir la situation actuelle des Missions Locales notamment selon :

- **L'Organisation**
 - .1. Nombre de salariés de la ML
 - .2. Organisation pour assurer les fonctions supports (RH, paye, comptabilité)
 - .3. Nombre de personnes pour les fonctions RH, paye, comptabilité / charge de travail
 - .4. Pics d'activités saisonniers / imprévisibles
 - .5. Activités externalisées
 - .6. Activités mutualisées
 - .7. Capacité à assurer certaines activités pour d'autres ML
- **Les Outils**
 - .1. Noms des outils utilisés (éditeurs et version produits)
 - .2. Durée d'utilisation
 - .3. Définir une matrice - Points forts (général, fonctions, performances, admin., exploitation, support ...) - Points faibles (général, fonctions, performances, admin., exploitation, support ...)
 - .4. Coût (achat, maintenance, exploitation, formation et support)
 - .5. Nombre de personnes pour administrer les outils
 - .6. Nombre d'utilisateurs, type d'utilisateurs, fréquence d'utilisation
 - .7. Facilité de prise en main (Facile, Moyenne, Complexe)
 - .8. Outils à recommander / à éviter
- **Autres fonctions**
 - .1. Utilisation ou souhait d'utilisation d'outils complémentaires : comptabilité analytique, contrôle de gestion, Business Intelligence et reporting ...
 - .2. Actions manuelles qui pourraient être automatisées

7 - Définir les points à étudier – situation cible

- **Stratégie**
- **Organisation**
Définir les meilleurs scénarios selon les modules définis dans l'étude en définissant les modalités – le plan de déploiement - le plan de charge annuel et l'optimisation des coûts
- **Outils**
- **Autres fonctions**

Lot 2 : Conception et réalisation d'un cahier des charges SI Fonctions supports (RH, Paye et Comptabilité)

Est attendue par un cabinet de conseils auprès de l'ARML-IDF, l'assistance à maîtrise d'ouvrage en 2 étapes :

1 - l'élaboration d'un cahier des charges respectant ce qui aura été défini par l'étude préalable SI Fonctions supports et le pilotage de la sélection du ou des fournisseurs – (délai 3 mois)

- Appel d'offres
- Synthèse de offres
- Infogérance du marché
- Modèles économiques proposés

2 – L'assistance à la mise en œuvre

- Support de pilotage de la réversibilité
- Mise en place des nouvelles offres.

La date d'exécution du présent lot sera définie en fonction du résultat de l'étude préalable – attendu pour le trimestre 2018.

Annexe

Effectifs au 31/12/2017

Dépt	Commune	Effectif
78	Mantes-la-Jolie	36
78	Poissy / Conflans	28
78	Les Mureaux	17
78	Trappes	32
78	Rambouillet	12
78	Sartrouville	12
78	Plaisir	12
78	Saint-Germain-en-Laye	9
78	Versailles	16
91	Évry	42
91	Corbeil-Essonnes	34
91	Les Ulis	22
91	Sainte-Geneviève-des-Bois	20
91	Juvisy-sur-Orge	40
91	Étampes	14
91	Crosne	34
91	Brétigny-sur-Orge	25
91	Grigny	16
91	Massy	21
94	Créteil	32
94	Villiers-sur-Marne	11
94	Fontenay-sous-Bois	12
94	Cachan	21
94	Maisons-Alfort	13
94	Fresnes	25
94	Boissy-Saint-Léger	10
94	Le Perreux-sur-Marne	35
94	Orly	15
94	Villeneuve-Saint-Georges	12
94	Vitry-sur-Seine	31
93	Épinay-sur-Seine	31
93	Montreuil	49
93	Bobigny	49
93	Rosny-sous-Bois	24
93	Sevran	32
93	Bondy	28
93	Villemomble	17
93	Aubervilliers	20
93	Aulnay-sous-Bois	20
93	Clichy-sous-Bois	23
93	La Courneuve	19
93	Pantin	22

93	Noisy-le-Grand	16
93	Saint-Denis	30
92	Bagneux	22
92	Antony	13
92	Clichy	16
92	Colombes	15
92	Nanterre	21
92	Rueil-Malmaison	14
92	Asnières-sur-Seine	19
92	Châtillon	15
92	Gennevilliers	12
92	Courbevoie	19
92	Meudon	18
77	Coulommiers	15
77	Lagny-sur-Marne	9
77	Moissy-Cramayel	37
77	Chelles	11
77	Meaux	25
77	Provins	15
77	Mitry-Mory	14
77	Nemours	16
77	Roissy-en-Brie	21
77	Torcy	23
77	La Rochette	32
77	Montereau-Fault-Yonne	11
95	Cergy	31
95	Argenteuil	21
95	Franconville	26
95	Deuil-la-Barre	20
95	Taverny	8
95	Sarcelles	39
95	Beaumont-sur-Oise	24
75	Paris	178